



Montricher, le 24 novembre 2015

Conseil communal  
de  
1147 MONTRICHER

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL  
DE MONTRICHER  
du 29 octobre 2015**

M. le Président Pierre-André Blanchard ouvre la séance à 20h15. Il souhaite la bienvenue à tous, ainsi qu'à la presse.

**1. Appel**

29 conseillères et conseillers répondent à l'appel, Mmes Nicole Lambercy, Vera Michalski et MM. Julien Buffet, Alain Morel et Yanick Stocker sont excusés.

Mme Sylvette Lambercy et M. Maurice Agassis sont excusés pour la Municipalité.

**2. L'ordre du jour est accepté à l'unanimité par un vote à main levée et sera suivi tel que présenté.**

**3. Le procès-verbal de la séance du 10 septembre 2015 est accepté à l'unanimité par un vote à main levée.**

**4. Préavis municipal no 09/15 : Modification du Plan Partiel d'Affectation (PPA) "En Bois-Désert - Le Mottâ"**

M. Cédric Beaud dit que la mise à l'enquête pour la modification du PPA s'est terminée fin septembre. Il fait l'historique de cette parcelle d'environ 12 hectares qui se trouve en zone spéciale affectée à des constructions particulières, depuis septembre 2007, date de l'entrée en vigueur du précédent PPA. A ce jour les bâtiments sont construits et déjà inaugurés. Ils sont propriété de la Fondation Jan Michalski.

Quelques éléments des constructions réalisées ne sont pas dans les normes du PPA et c'est pourquoi il est nécessaire, avec le présent préavis, de mettre en conformité les dispositions du PPA pour correspondre aux aménagements effectivement réalisés (hauteurs, implantation, accès et stationnement) et d'adapter les dispositions du PPA pour permettre certains développements futurs (nombre de logements temporaires, aménagements extérieurs, dépendances).

Concernant les principales modifications, elles concernent les aires de construction SPd (Surface de Plancher déterminant). Pour la fraction 1 (maison de l'écriture), la surface passe de 3500 m<sup>2</sup> à 3900 m<sup>2</sup> et le nombre de logements est augmenté de 7 à 12 logements (cabanes d'écrivains). Actuellement 6 cabanes sont, soit réalisées, soit à l'enquête et il est éventuellement prévu d'en avoir une pour un concierge et une supplémentaire pour un écrivain. S'agissant de la fraction 2 (habitation Mme Michalski) la surface est réduite de 1800 m<sup>2</sup> à 1400 m<sup>2</sup> et le nombre de logements reste identique avec 3 logements autorisés.

Pour le reste, les nombreuses modifications concernent les aires de stationnement et d'accès, les aménagements extérieurs (haies, écrans végétaux, prairies grasses). La Fondation s'est engagée envers les différents services du Canton à réaliser tous ces aménagements.

Sur le PPA de 2007, il était prévu plusieurs liaisons de chemins publics à travers le périmètre du PPA et de la Fondation. Le Canton a exigé la mise à l'enquête d'une servitude de passage public en faveur de la Commune. Celle-ci a été faite en même temps que la mise à l'enquête du PPA. La Fondation s'est engagée à créer et à entretenir ce chemin.

M. Christophe Buffet rapporteur de la commission, lit son rapport. La commission à l'unanimité propose d'accepter la modification du plan partiel d'affectation (PPA) "En Bois Désert - Le Mottâ".

Mme Christine Morel demande si le chemin prévu existe déjà ?

M. Didier Amez-Droz explique qu'il n'y avait pas de chemin, mais que des travaux sont en cours pour amener l'eau et ils ont réaménagé en vue du futur chemin, qui est déjà praticable et terminé selon M. Jean-Pierre Magnin.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président passe au vote à bulletin secret.

Résultat du vote : bulletins délivrés : 29, bulletins rentrés : 29, bulletin nul : 0, bulletin blanc : 1. Bulletins valables : 28.

Le préavis municipal no 09/15 est accepté par 26 OUI et 2 NON.

## 5. Communications de la Municipalité

**M. Cédric Beaud** remercie le Conseil pour la décision prise ce soir.

**M. Pierre-Yves Morel** : une annonce a été mise au pilier public concernant une coupe de bois de prévention sur la haie qui sépare la propriété de l'Hoirie Mouquin de celles du Chemin d'Echenoz, car une vingtaine de frênes sont malades. Les frênes à la route Neuve vont également être coupés, car ils sont aussi attaqués par une maladie qui s'appelle la chalarose.

**M. Didier Amez-Droz** : le directeur de l'ASISEVV M. Perrin termine son mandat le 30 octobre 2015 à La Sarraz et c'est le doyen M. Angelo qui reprend son poste.

## 6. Propositions individuelles et divers

**M. Jean-Pierre Magnin** se renseigne sur la pose des lampadaires devant la Fromagerie?

M. Caroly Schopfer répond qu'ils devaient arriver la semaine passée, mais après un essai, ils ont constaté que toutes les lampes clignotaient. Elles ont donc été retournées à l'usine.

**M. Philippe Gurtner** demande s'il ne serait pas judicieux de faire reculer le panneau 50 km/heure qui se trouve à l'entrée du village sur la Traversaille. En effet, au vu de la Maison de l'Ecriture et de la Ferme de M. Bédard, il serait bien que les voitures ralentissent plus vite en entrant dans le village.

M. Didier Amez-Droz répond que ce ne sont pas les panneaux qui font fois pour la limitation de vitesse, mais la présence des premières maisons du village. Mais ils vont se renseigner.

**M. Philippe Gurtner** se renseigne sur la place de parc à côté de la voirie et sur laquelle est stationné un mobile home. Il demande comment faire pour s'inscrire afin mettre un véhicule à l'année là-bas?

M. Didier Amez-Droz répond qu'il y a un parking communal au Champet, mais que malheureusement le camping-car ne rentrait pas dedans. La place créée à la voirie est louée. S'il y a d'autres demandes, elles seront étudiées de cas en cas.

**M. Philippe Gurtner** demande pourquoi dans la commission nommée pour le PPA, le vice-président et un membre de la commission de gestion ont été convoqués? Il lui semblait qu'un conseiller qui fait partie d'une commission permanente ou du bureau ne pouvait pas faire partie d'une commission ad hoc, ceci pour un partage équitable des tâches. Il se met à la place des personnes qui ne font pas partie des commissions permanentes et qui aimeraient aussi s'investir.

M. Pierre-André Blanchard explique que du point de vue légal, le vice-président, pour autant qu'il ne préside pas l'assemblée, ou un membre d'une commission des finances ou de gestion peut sans autre faire partie d'une autre commission.

## 7. Communications du Président du Conseil

M. Pierre-André Blanchard, Président, remercie toutes les personnes qui ont participé au dépouillement des élections fédérales du 28 octobre. Il s'excuse encore auprès des trois personnes qui avaient été convoquées et qui n'ont finalement pas eu besoin de venir. Toutes les opérations étaient terminées à 15h.

Pour le 2<sup>ème</sup> tour qui aura lieu le 8 novembre 2015, il rappelle au bureau qu'il est convoqué à 10h15.

Le 8 octobre, il a reçu un mail du parc animalier de la Garenne à Le Vaud. Une copie est affichée à l'entrée, car le message était adressé à tous les conseillers communaux. Si quelqu'un est intéressé, la secrétaire lui enverra une copie de ce courrier.

Il rappelle que le prochain conseil aura lieu le samedi 12 décembre 2015 à 10h. et que la séance sera suivie par un repas.

Le verre de l'amitié ainsi qu'une petite agape suivra à l'Auberge des 2 sapins.

L'assemblée est close à 20h50.

Le Président

  
Pierre-André Blanchard



La Secrétaire

  
Sandrine Haenni